

Sainte-Croix-Vallée-Française

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2015

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances. La séance publique a été ouverte à 20 heures.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Étaient présents : 10 membres

- Jean HANNART, Maire, Président de séance,
- Vincent DELORY, Michel THYRARD, Adjoint,
- Francis BRUC, Joani GASTOU, Christophe MAURIN, Bruno MARK, Patrick ROUX, Julien LESPINE, Cécile HUGON, Conseillers municipaux,

Était absent : 1 membre - Hélène BRUNETEAU,

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe Maurin

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2014 est approuvé à 8 voix pour et 2 abstentions.

III – INFORMATIONS GENERALES

1) Préparation du Budget

Une commission mixte travaux et finances est prévue le 06 février 2015 à 17H pour étude de budget de façon à pouvoir le voter début Mars

2) Dossiers Eau- Assainissement

Une réunion est prévue le 03 février 2015 avec les services techniques du Conseil Général et le cabinet Gaxieu en charge de l'AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) à cette occasion nous validerons le principe d'une réunion pour rédiger l'appel d'offre relatif au raccordement des Mazes

3) Association Communauté de Communes

A l'heure actuelle la communauté de communes est engagée dans une association ATCC (Association Territoriale Gorges, Causses, Cévennes) en vue de répondre aux appels à projets prévus par l'Europe et gérés par la Région.

Cette association pourrait par la suite devenir un PETR (Pôle d'Équilibre Territorial) et permettre aux communautés de communes de s'organiser conformément aux dispositions prévues par la loi.

4) Carte Scolaire

Nous sommes en attente des répartitions de postes que prévoit l'académie et souhaitons vivement que notre RPI ne soit pas remis en cause.

5) Intempéries 2014

Sainte-Croix-VF a été déclaré en état de catastrophe naturelle, les dégâts évalués sur nos routes communales par la DDT feront l'objet d'un arbitrage préfectoral qui répartira les attributions pour chaque commune dans le courant 2015.

6) Bulletin Municipal

Julien LESPINE s'occupe de la mise en page, il demande à chacun de lui faire parvenir les articles avant les 24 et 25 janvier 2015.

7) Programmation Conseils

- Commissions Travaux Finances : Les commissions travaux et finances se réuniront le vendredi 06 février à 17H.
- La commission d'Appel Offre se réunira après le RDV avec le Conseil Général et le cabinet GAXIEU soit le 06/02/2015.

- Conseil Municipal le vendredi 06 février 2015 à 18H
- Budget début mars

IV- DELIBERATIONS

Emprunt Fond de Concours

Vu la délibération du 18 mars 2014 portant sur la convention de fond de concours pour la réalisation d'une maison écologique des arts et des sports,

Vu la délibération du 18 mars 2014 portant sur la convention de fond de concours pour la réalisation d'un Atelier de Transformation Végétal,

Vu le budget voté en 2014 par le conseil municipal intégrant un emprunt de 12.250 € pour financer ces opérations,

Vu la nécessité d'honorer les fonds de concours dans les meilleurs délais auprès de la communauté de commune,

Le Maire propose de négocier un emprunt pour un montant de 12.250 €, à taux fixe d'un montant maximum de 3% TEG.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à négocier cet emprunt dans les limites définies ci-dessus, en étant attentif et vigilant sur les éventuels frais de dossier.

Subventions DETR – 2 projets

Objet : DETR 2015 – bâtiments communaux – couverture – isolation.

Le maire expose que dans le cadre des préparations budgétaires 2015, la commune doit transmettre ces demandes de subventions au titre de la DETR avant le 31/01/2015.

Le maire et la commission des travaux proposent au conseil municipal des travaux sur les bâtiments communaux suivants :

1^{er} bâtiment : Pont-Ravagers :

Rez-de chaussée : Ecole maternelle , 1^{er} Etage : Logement communal, chauffage électrique.

2^{ème} bâtiment : Sainte-Croix-Vallée-Française

Au rez-de chaussée : Salles : Mairie, Ecole, Cantine,

Au premier étage : Ecole

Au 2^{ème} étage : combles à aménager (projets en réflexion pour 2016/2017, au vu du manque de locaux pour les activités de la mairie, des associations et de l'école)

Mode de chauffage : fioul

Les toitures de ces bâtiments présentent des problèmes d'étanchéité et ne sont pas isolées ce qui occasionne de lourdes charges de chauffage pour la commune et les locataires. Il faudrait prévoir une rénovation complète de l'étanchéité des toitures et une isolation des combles afin de faire des économies d'énergie.

Montant Global estimé de l'opération : **114.000 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- approuve ces travaux,
- demande une subvention au titre de la DETR
- décide du plan de financement suivant :
 - DETR : 48%
 - CONSEIL GENERAL : 22%
 - AUTOFINANCEMENT : 30%

Objet : DETR 2015 – Mise en sécurité électrique bâtiments communaux

Le maire et la commission des travaux proposent au conseil municipal des travaux sur les bâtiments communaux.

Afin de préserver l'activité médicale et l'accès aux soins pour la population la commune loue au médecin pharmacien un local en cœur de village. Ce local est composé d'une partie dédiée à l'activité professionnelle du médecin et d'un logement qui nécessite une rénovation et une mise en sécurité de l'installation électrique vieillissante.

Montant Global estimé de l'opération : 17.000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- approuve ces travaux,
- demande une subvention au titre de la DETR
- décide du plan de financement suivant :
DETR : 50 %
AUTOFINANCEMENT :50 %

Lozère 48

Le maire expose la proposition du magazine d'information touristique Lozère 48 concernant la parution d'une information touristique sur la commune au tarif de 190 euros pour une demi-page. Le conseil municipal, sceptique sur les modalités de diffusion de ce magazine et sur l'intérêt réel pour la commune décide à l'unanimité des membres présents de ne pas donner suite à cette offre.

Acquisition épareuse en commun avec les communes de Saint-Martin et Moissac

Dans le cadre des obligations de débroussaillage des voies communales incombant aux communes et afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, les trois communes de Moissac-Vallée-Française, Sainte-Croix-Vallée-française, et Saint-Martin-de-Lansuscle envisagent de constituer un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics pour l'achat d'un tracteur, qui permettrait la réalisation des travaux de débroussaillage des voies communales en régie. Une convention devra être établie entre les trois parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE de mettre en place le groupement de commande avec les communes de Moissac St Martin et Ste Croix dans le cadre de la passation du marché d'achat de tracteur équipé d'une épareuse, d'une balayeuse et d'un godet hydraulique, ACCEPTE que la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle soit le coordonnateur du groupement de commande ; à ce titre, elle est en charge d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du marché, de signer, de notifier et exécuter le marché, du paiement et des demandes de subventions.

V - AGENDAS

Dates des prochains conseils : 6 Février 2015 - 20 Mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22H30 (heure).